



République Souveraine

SOUVERAINE

SOCIALE

LAÏQUE

ÉCOLOGIQUE

Communiqué de Presse

Plan d'action sur la sécheresse dans les Pyrénées-Orientales

La sécheresse perdure désespérément dans notre département et menace déjà 42 communes de rupture d'approvisionnement en eau. Si nous sommes impuissants à faire tomber l'eau du ciel, nous devons prendre conscience que chaque goutte d'eau préservée ne dépend que de nous. Il n'est pas trop tard pour agir mais nous ne devons plus faire dans la demi-mesure.

La section roussillonnaise de République Souveraine a souhaité apporter sa contribution en proposant un plan d'action à effet immédiat. Elle a, pour cela, mobilisé une ingénieure, spécialiste en gestion intégrée de la ressource en eau, rencontré des associations et syndicats, analysé les documents-cadres existants. S'il est vrai que notre département ne manque pas de forces vives ayant des idées, encore faut-il les mettre en œuvre, et vite !

1- Refonder la gouvernance

A l'échelle d'action du département, l'enchevêtrement des différentes structures de gestion de l'eau est incapacitant : il rend illisible la prise de décision, amenuise la transparence, dilue la responsabilité. Nous préconisons plutôt la réappropriation de la question de l'eau par les élus, associations, syndicats, citoyens au sein d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) qui centraliserait l'information et réglerait les usages en bonne intelligence avec le bassin Rhône-Méditerranée.

Proposition 1 : Instaurer un organisme unique de gestion collective à l'échelle du département

2- Améliorer la connaissance

Les Roussillonnais ont encore une vision partielle des quantités d'eau qui sont prélevées des nappes phréatiques - et donc des quantités restantes - notamment à cause du développement des forages irréguliers sur la plaine du Roussillon qui s'est accéléré avec la période de sécheresse. Il faut mettre un terme à cette anarchie qui nous empêche de définir des seuils réalistes, partagés par tous les usagers, et cela, par des contrôles menés par la police de l'environnement qui procédera aux régularisations.

Proposition 2 : Mener un recensement des forages, les régulariser et installer des compteurs

3- Prendre des mesures réglementaires

Depuis le début de la sécheresse, la puissance publique semble s'empêcher, par idéologie, de fixer des quotas d'utilisation de l'eau. Plus nous tardons à prendre ces mesures de restriction, plus elles seront brutales. Nous recommandons la définition, par l'OUGC, des niveaux maximaux de prélèvements d'eau, répartis équitablement selon les besoins. Ces prélèvements devront prendre en compte les débits d'étiage pour bassin chaque versant.

Proposition 3 : Fixer une quantité maximale de prélèvements par usage et territoire

4- Moderniser la distribution de l'eau

Le maillage en canalisations a toujours été une des forces des Pyrénées-Orientales. Les pertes en eau étant néanmoins importantes en de nombreux secteurs, il convient de procéder à leur rénovation ou à leur entretien. Nous parlons aussi bien des canaux, par des restaurations menées en cohérence avec leur milieu (pas de bétonisation), que des réseaux d'adduction en eaux potables, par la réhabilitation des infrastructures existantes.

Proposition 4 : Rénover massivement et rapidement les différentes conduites d'eau

5- Faciliter la recharge des nappes

Actuellement, les autorités favorisent la rétention d'eau dans les barrages ce qui engendre une perte d'eau par évaporation. Le meilleur moyen de stocker l'eau en prévision de la saison estivale reste la recharge des nappes souterraines supérieures (quaternaire) alimentées par le réseau de canaux. Nous souhaitons donc que les syndicats puissent procéder à la mise en eau immédiate des canaux existants et qu'ils en construisent de nouveaux pour acheminer davantage d'eau vers les nappes.

Proposition 5 : Mettre en eau les canaux existants et en construire de nouveaux

6- Préserver la capacité des sols

Le sol est le premier maillon de rétention de l'eau. L'artificialisation des sols et la destruction des zones humides entravent l'infiltration et l'absorption de l'eau dans les sols. Notre département a connu une urbanisation galopante ces quarante dernières années qui explique, en partie, la situation actuelle. Nous devons arrêter l'étalement urbain des communes et plutôt favoriser les projets de densification, de rénovation des bâtis existants notamment dans les centres-villes.

Proposition 6 : Préserver les sols en interdisant les artificialisations et rénovant le patrimoine

7- Gérer publiquement l'eau potable

L'eau est un bien commun qui appartient à tous. Elle doit être mise à l'écart des appétits capitalistes de grandes entreprises qui vont systématiquement chercher à gonfler leurs marges sur le dos des habitants par le sous-investissement dans les infrastructures, par la diminution des contrôles et démarches de qualité, par la surfacturation des prestations réalisées. Par conséquent, nous demandons que l'eau soit gérée en régie publique partout.

Proposition 7 : Mettre en place obligatoirement des régies publiques de l'eau

8- Diminuer la consommation d'eau potable

La consommation d'eau potable représente la moitié des prélèvements effectués sur les nappes du Roussillon, les économies à réaliser sont substantielles. Nous préconisons donc d'inciter les particuliers et les professionnels du tourisme à une utilisation raisonnée de l'eau par sa tarification progressive : plus on consomme, plus le prix du mètre cube d'eau est élevé.

Proposition 8 : Instaurer une tarification progressive de l'eau dans tout le département

9- Développer la réutilisation des eaux usées

La réutilisation des eaux grises a déjà été expérimentée l'été dernier par les collectivités (arrosage, voiries, jardins) avec de bons résultats. Nous appelons à ce qu'elle soit étendue aux eaux usées des bâtiments publics (hôpital, lycée, administration), de grandes entreprises et des campings grâce à des unités de traitement décentralisées qui permettent la purification de l'eau sur des ensembles de consommation de taille moyenne pour un coût raisonnable.

Proposition 9 : Déployer des unités de traitement de l'eau décentralisées

10-Accompagner les agriculteurs dans les changements de pratique

L'agriculture représente 40% des prélèvements d'eau sur les nappes. La marge de progrès est importante pour que des pratiques vertueuses de gestion de l'eau soient massivement adoptées. Elle se comprend à l'aune des difficultés économiques connues par la grande majorité des agriculteurs. Nous prôtons un accompagnement financier et technique afin de planter des cultures adaptées au niveau hydrique des sols, faciliter la récupération des eaux de pluie et leur stockage, planter des haies et disposer du paillage.

Proposition 10 : Aider les agriculteurs dans l'adoption de démarches agro-paysagères

La section catalane de République Souveraine
Contactez-nous : pyrenees-orientales@republique-souveraine.fr